

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques
13835

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Convention de partenariat avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la diffusion des données ouvertes et intelligentes.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Mme la Déléguée au contrôle de gestion et aux systèmes d'information et des services numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la réglementation relative à l'Open Data, toute administration a l'obligation de publier ses données pour encourager leur réutilisation à travers des applications produites par des tiers, favorisant l'innovation.

La solution Datasud proposée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le CRIGE (centre régional de l'information géographique) est une solution gratuite, sécurisée et mutualisée.

La plateforme Datasud héberge à ce jour les données de 59 organisations ; elle s'appuie sur différents partenaires publics contribuant à l'animation de la plateforme parmi lesquelles les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, du Var, du Vaucluse, la Ville de Marseille et la métropole Aix Marseille Provence.

L'utilisation de la plateforme Datasud par le Département est entièrement gratuite. La possibilité est offerte d'utiliser la charte graphique du Département (« marque blanche ») ; les données open data du Département seront également accessibles directement du site departement13.fr. Les données de Datasud remonteront automatiquement dans les plateformes [opendata data.gouv.fr](http://opendata.data.gouv.fr) et geo.data.gouv.fr de l'Etat.

La solution proposée garantit la souveraineté des données et leur confidentialité.

Il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant la diffusion des données dans le cadre de l'Open Data.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL